



*Pour que les familles
soient une solution
pour sortir de la crise*

PROPOSITIONS DE L'UNAF POUR L'APRES-CRISE ET LA RECONSTRUCTION

Juillet 2020

Sommaire

Introduction	P.3
Éléments de contexte	P.4
Les urgences de court et moyen terme	
1. Prioriser l'emploi et repenser la politique de conciliation vie familiale – vie professionnelle	P.6
2. Prévenir la dégradation des situations budgétaires	P.8
3. Mieux tenir compte des enfants dans notre système socio-fiscal	P.9
4. Soutenir la préservation des liens familiaux et apaiser les conflits	P.10
5. Compléter la politique du handicap et de la perte d'autonomie en s'appuyant sur les familles	P.11
6. Agir sur l'ensemble de la chaîne du logement	P.12
7. Accompagner la transformation des modes de consommation	P.13

Introduction

Dès le début de la crise sanitaire, l'Unaf s'est mobilisée auprès de l'ensemble des familles. L'engagement du réseau de l'Unaf a été total afin d'accompagner les familles et les personnes, en particulier vulnérables, afin d'assurer la continuité de leur prise en charge. Il a contribué à l'émergence de pratiques innovantes¹.

Dans ce contexte, l'Unaf, en contact permanent avec les pouvoirs publics, a relayé les préoccupations et questions d'ordre pratique issues du terrain, pour construire des solutions concrètes. Elle a enrichi ses contributions par l'expertise des associations familiales et par les résultats des différentes enquêtes inédites qu'elle a engagées ou publiées durant la crise².

Durant cette période, les familles ont été fortement mises à contribution. Elles restent un socle sur lequel la société toute entière continue de s'appuyer. En 2020, 94% des français font confiance aux membres de leur famille³, une confiance qui aide à traverser la période actuelle. Après de longues années d'indifférence, cette crise permet de redécouvrir combien les familles sont importantes et constituent la première cellule de solidarité. Mais la crise a aussi accentué les fragilités.

La politique familiale doit être considérée comme un levier économique à part entière au cœur de l'après-crise.

L'objet du présent document est de présenter les propositions prioritaires de l'Unaf pour l'après-crise. Il faut désormais passer des constats aux décisions.

¹ Mise en place par l'Unaf d'un nouveau dispositif de médiation pour les aidants et les aidés, en partenariat avec la CNSA et la CNAF

² Etudes Unaf :

- Etude commandée par l'Unaf à l'OFCE sur l'évolution du niveau de vie des familles depuis 10 ans ;
- Etude Unaf sur les conséquences du confinement sur le budget des familles accompagnées;
- Enquête Unaf auprès des services de Délégués aux prestations familiales (protection de l'enfance) sur le vécu des familles et des professionnels pendant le confinement ;
- Enquête Unaf de l'Observatoire des Familles sur les grands-parents ;
- Etude menée par le CIAAF, dont l'Unaf est membre, sur la situation des aidants pendant le confinement ;
- Etude Unaf menée sur les familles et l'école durant le confinement ;
- Enquête Unaf, OVLEJ sur les départs en vacances contrariés des familles suite à la crise sanitaire

³ 11^e vague (2020) du baromètre de la confiance politique du CEVIPOF

Éléments de contexte

Les dérives d'un système socio-fiscal qui ignore de plus en plus les enfants

Une politique familiale explicite, forte, équilibrée dans ses différents objectifs a longtemps constitué une originalité et une force pour la France. Elle a depuis, fortement décliné.

Depuis une dizaine d'années, cette politique a été durement frappée par les réductions budgétaires. La mise en déficit de la branche Famille par des transferts au profit d'autres branches a justifié de fortes réductions de moyens qui ont compromis l'efficacité même de cette politique.

Le rapport commandé par l'Unaf à l'OFCE sur les conséquences de 10 ans de réformes socio-fiscales démontre que les familles avec enfants ont davantage subi les coupes que les autres types de ménages, et moins bénéficié des gains. Seules les familles monoparentales ont bénéficié d'améliorations socio-fiscales, mais celles-ci sont venues compenser une forte dégradation de leur situation par rapport à l'emploi. Parallèlement, les politiques de conciliation vie familiale – vie professionnelle ont stagné et le sentiment que cette conciliation est devenue plus difficile s'est fortement répandu.

D'autres pays européens ont fait des choix inverses tel que l'Allemagne qui a fortement investi dans plusieurs pans de la politique familiale : sans opposer prestations et services, ni entre catégories de familles ; en faisant des choix clairs sur les collectivités en charge de la petite enfance. Les résultats sont là avec un rebond des naissances dans ce pays. Cette attention aux familles et aux enfants est devenue un réflexe constant, au moment même où la France s'en détournait. Récemment, une aide de 300 euros par enfant a ainsi été annoncée par le gouvernement allemand pour aider les familles à faire face aux conséquences de la crise.

Comme d'autres pays européens, faisons de la politique familiale un levier de relance économique et de confiance sociale, avec deux axes prioritaires :

- **répartir équitablement les efforts et les soutiens en fonction du niveau de vie, donc de la composition familiale ;**
- **donner une ambition nouvelle aux politiques de conciliation vie familiale-vie professionnelle pour faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de tous les parents.**

Une logique comptable de court terme qui s'est révélée très coûteuse

La crise socio-économique risque de s'aggraver à la rentrée en raison de son impact sur de nombreux secteurs d'activité, qui pourrait conduire à une destruction massive d'emplois. Les familles vont être directement frappées, les parents comme leurs enfants en quête d'une insertion dans le monde du travail.

En France, c'est une logique comptable de court terme qui a prévalu en matière de politique familiale, aboutissant à 10 ans de réduction quasi ininterrompue et massive du soutien aux ménages ayant charge d'enfants.

Cette approche explique les nombreuses incohérences entre discours et mesures effectives, voire entre les mesures elles-mêmes : ciblage des aides sur certaines catégories de familles dites prioritaires et pourtant subissant, plus encore que les autres, les coupes générales sur la politique familiale ; affichage de priorités sur la conciliation mais réforme du congé parental qui provoque du chômage et dégrade les conditions de la conciliation pour les mères de jeunes enfants, pour ne prendre que ces exemples.

Cette logique de rabots souvent incohérente a contribué à dégrader la situation des familles, à atteindre leur confiance, et à nuire à la crédibilité du « politique ». Elle a participé, parmi d'autres, aux ferments des graves explosions sociales de ces deux dernières années, qui se sont soldées par des coûts en termes économiques, sociaux et budgétaires.

Le redressement de la situation générée par la crise actuelle passe par une autre logique qui doit s'adresser à l'ensemble des familles, fixer un cap pluriannuel, programmer des mesures concrètes, et ainsi redonner confiance.

Les familles ont tenu face à la crise sanitaire et ont permis à la société de tenir

Le confinement et ses suites ont fortement mobilisé les familles. Ce sont les familles qui ont pris le relais, avec l'appui des enseignants, pour suivre pédagogiquement les enfants ; ce sont les parents, privés de crèches, d'accueil de loisirs, d'école, de cantine, qui ont dû cumuler travail et garde des enfants, alors que certaines solidarités familiales (grands-parents) devenaient impossibles ; ce sont les aidants familiaux qui ont parfois dû cohabiter avec leurs proches vulnérables (enfants en situation de handicap, personnes âgées dépendantes) pendant le confinement ou réorganiser leur prise en charge.

Cette crise a aussi révélé l'importance des liens familiaux, notamment en situation de vieillissement. Les EHPAD ont pu mesurer que l'absence des familles, tenues à l'écart par le confinement, était douloureusement ressentie par les résidents mais aussi par les personnels. Les personnes âgées à domicile ont aussi souffert de cet isolement, de cette absence de liens et de rencontres physiques avec leurs familles.

Les familles ont donc fait face, et montré qu'elles étaient un maillon indispensable de la solidarité dans le pays. Elles peuvent maintenant constituer un levier pour sortir de la crise à court et moyen terme.

Les associations et les métiers du lien ont montré leur rôle crucial face à la crise

A côté de l'hôpital et des métiers du soin, justement salués pour leur engagement durant la crise, les associations et les métiers du lien ont largement contribué à faire en sorte que la société « tienne ». En organisant une présence à domicile, en maintenant un approvisionnement alimentaire rendu plus complexe, en continuant à accueillir, souvent en l'absence de masques, un public fragilisé, ces métiers ont joué un rôle puissant dans la préservation des liens et la stabilisation des situations. Il faut que ces métiers comme ceux engagés dans la protection juridique des majeurs et de la protection de l'enfance, bénéficient d'une reconnaissance concrète.

Dans ses propositions, l'Unaf s'inscrit dans une double-perspective :

- **Eviter les erreurs stratégiques** qui ont marqué les choix effectués depuis une dizaine d'années ;
- **Adopter une logique préventive**, qui évite les dégâts économiques et sociaux plutôt que de les réparer a posteriori.

Les urgences de court et moyen terme

1. Prioriser l'emploi et repenser la politique de conciliation vie familiale – vie professionnelle

Le confinement a rendu le maintien d'activité particulièrement compliqué pour les parents, et la situation reste fragile pour nombre d'entre eux : les accueils de loisirs ne fonctionneront pas tous normalement pendant les vacances ; les grands-parents ne peuvent pas toujours prendre le relais dans les circonstances actuelles. Dans l'hypothèse de reconfinements, il faut anticiper en mettant en place des organisations qui permettent une continuité de l'activité partout où cela sera possible. La conciliation est – dans ce contexte- particulièrement cruciale. Tout doit être fait pour prévenir un risque d'éviction des parents de l'emploi.

La question de la conciliation vie familiale – vie professionnelle est cruciale pour les mois à venir. En effet tous les indicateurs sont au rouge : stagnation des places en accueil de petite enfance, chute des heures chez les assistantes maternelles, effondrement du congé parental (qui a fragilisé l'emploi des mères, incitées à démissionner de leur emploi), forte baisse du sentiment des parents dans leur capacité à concilier leurs responsabilités familiales et leur vie professionnelle.

Si la reprise économique est conditionnée par la capacité des Français à reprendre une activité, il est nécessaire que les parents puissent trouver les moyens, adaptés à leurs situations et à leurs choix, d'une meilleure conciliation. Il s'agit aussi d'éviter la bascule dans la pauvreté, sachant que le meilleur rempart contre la pauvreté, c'est l'emploi.

Une véritable politique de conciliation doit être reconstruite. La directive européenne sur l'équilibre des temps que la France aura à transposer d'ici l'été 2022, offre une formidable opportunité pour relancer des initiatives dans cette politique qui est gagnante tant pour les employeurs que pour les salariés. Il est urgent de s'en emparer.

La crise a aussi fait revenir au premier plan des besoins d'évolution des modes de travail et d'articulation avec la vie familiale. Parmi les formes d'organisation du travail, le télétravail est apparu comme une solution possible, mais à certaines conditions et pour certains types d'activité seulement, pour faire face aux problèmes exacerbés de conciliation, en particulier s'agissant des temps de transport.



Propositions

Anticiper sur d'éventuelles mesures de reconfinement :

- ▶ **Prolonger** le CMG (Complément Mode de Garde) au-delà de 6 ans, au moins pour des publics prioritaires.
- ▶ **Anticiper** une organisation efficace de la restauration scolaire et des services périscolaires.
- ▶ **Mobiliser** les collectivités territoriales, sous l'égide du préfet, pour mettre à disposition des salles vides et des animateurs, dans tous les espaces imaginables pour accueillir les enfants, avec l'aide des CAF et MSA.
- ▶ **Intégrer** la prise en charge à domicile dans l'organisation sanitaire et médico-sociale de crise (équipements de protection, scolarisation des enfants, primes).
- ▶ **Accélérer** la couverture numérique des territoires et rendre universel l'accès au numérique.

Relancer les politiques de conciliation vie familiale-vie professionnelle :

- ▶ **Combiner** l'amélioration des congés parentaux avec celle de l'accueil de la petite enfance, en vue de la création d'un service public de la conciliation vie familiale – vie professionnelle avec comme objectif qu'aucun parent ne perde son contrat de travail du fait de ses responsabilités familiales. Créer progressivement une compétence obligatoire de l'accueil de la petite enfance et un droit opposable des parents à l'accueil du jeune enfant.
- ▶ **Augmenter** l'indemnisation du congé parental de 4 mois pour chaque parent au niveau des Indemnités Journalières, aussi bien pour un congé à taux plein qu'un congé à temps partiel, afin d'aller vers un système qui indemnise bien la présence parentale autour de la 1^{ère} année de l'enfant.
- ▶ **Rétablir** le versement de la PréparE au-delà des 2 ans de l'enfant jusqu'à l'entrée en maternelle, si les parents n'ont pas trouvé de mode de garde, afin de maintenir les parents, et d'abord les mères, en emploi.
- ▶ **Instaurer** un « right to request » pour les salariés (présence d'enfants ou situation d'aïdance) : droit de demander à son employeur un aménagement de son temps de travail pour motif spécifiquement familial.
- ▶ **Promouvoir** des centres de télétravail, formules hybrides hors domicile, qui limitent les temps de transport trop importants.

2. Prévenir la dégradation des situations budgétaires

Les coûts liés à la crise sanitaire durant le confinement et après (absence de cantine, équipement numérique, retour d'un proche au domicile) et surtout les baisses de revenus du travail (chômage partiel, non-renouvellement des contrats de travail, arrêt d'embauches et d'intérim, suppression des jobs étudiants, etc.) pèsent sur les budgets des familles, notamment ceux qui étaient déjà fragiles avant la crise. Alors que les situations économiques risquent de s'aggraver, il est important de mobiliser le maximum de leviers pour éviter une dégradation des situations budgétaires des familles et un risque de mal-endettement. **Des actions de prévention de surendettement et d'accompagnement budgétaire sont indispensables.**



Propositions

- ▶ **Investir** des fonds supplémentaires pour le déploiement sur tout le territoire national des Points conseil budget qui constituent un levier très efficace de prévention.
- ▶ **Dé-stigmatiser** la procédure de surendettement, et réaffirmer que les particuliers ont le droit à l'échec, en la renommant « procédure de désendettement ».
- ▶ **Plafonner** durablement les frais d'incidents bancaires pour tous les consommateurs.
- ▶ **Créer** un fonds temporaire d'aide à la quittance pour les ménages locataires en difficulté. Pour les propriétaires accédants en difficulté, élargir les conditions d'accès aux aides du FGAS (Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété).
- ▶ **Prévoir** un équipement informatique et un accompagnement pour les familles qui ont connu des difficultés de suivi scolaire, en lien avec les associations, les collectivités et les enseignants et y compris pour les enfants en situation de handicap.
- ▶ **Revoir** le système des bourses pour prendre davantage en compte dans les barèmes les coûts spécifiques plus élevés dans certains territoires (exemple : région parisienne).

3. Mieux tenir compte des enfants dans notre système socio-fiscal

La confiance est au cœur de l'efficacité de la politique familiale. La stabilité fiscale et une indexation des prestations familiales qui tiennent compte de la hausse des prix sont des garanties pour rendre le budget des familles plus prévisible, d'autant plus dans un environnement incertain.

La politique de rabots depuis 10 ans s'est accompagnée d'une absence de prise en considération des charges de familles. L'étude commandée par l'Unaf à l'OFCE montre que les réformes des aides aux familles ont suivi une véritable logique inversée de la charge d'enfant : hormis pour les foyers les plus pauvres, plus les parents avaient d'enfants à charge, moins les réformes leur ont été favorables. Par ailleurs, les couples sans enfant ont été moins mis à contribution que les couples avec enfant. A niveau de vie égal, les couples avec enfant ont pu être jusqu'à quatre fois plus ponctionnés par les réformes, que les couples n'ayant pas ou n'ayant plus charge d'enfant. Hormis pour les parents les plus pauvres, notre système de prélèvements obligatoires et d'aides considère de plus en plus la charge d'enfants comme une dépense de loisirs, arbitraire et facultative. Notre système socio-fiscal se défamilialise. **Pour l'Unaf, il convient de mettre fin aux dérives du système socio fiscal qui ignore de plus en plus les enfants.**

La crise risque en outre de renforcer les difficultés des familles en faisant basculer certaines dans le surendettement, voire la pauvreté. **Les politiques publiques de plus en plus ciblées et orientées vers le curatif ont montré leurs limites. Investir dans la politique familiale permettra d'investir dans une nouvelle approche fondée davantage sur le préventif.**



Propositions

- ▶ **S'inspirer** des recommandations formulées par le rapport parlementaire sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis du XXI^e siècle publié le 8 juillet 2020 visant à mieux prendre en compte la charge d'enfant, y compris en terme de fiscalité, et à rendre effectif le principe d'universalité des prestations familiales.
- ▶ **Indexer** les prestations familiales sur les prix.

4. Soutenir la préservation des liens familiaux et apaiser les conflits

Pour certaines familles, des tensions et des conflits ont pu émerger ou s'exacerber, voire déboucher sur des violences. La crise a intensifié mais aussi révélé les obstacles matériels auxquels se heurtent de nombreux parents séparés pour faire appliquer leur droit de visite et d'hébergement. Beaucoup de pères séparés (ou de mères mais la situation est très largement minoritaire) ont été empêchés par l'épidémie de retrouver leur(s) enfant(s). Même en proximité et en situation « normale », lorsque les parents n'ont pas la possibilité d'accueillir leur enfant chez eux (absence de logement ou logement trop petit, inadapté, retour d'adultes chez leurs parents, etc.), recevoir ses enfants devient pour beaucoup insurmontable, notamment quand ces difficultés sont conjuguées avec un exercice de la coparentalité conflictuel.

Des services existent pour apaiser ces tensions (tels que ceux de médiation familiale et d'espaces de rencontre), et faciliter l'exercice des droits de visite et d'hébergement pour les parents séparés. **Ils doivent être renforcés et complétés dans une logique préventive.**

Propositions

- ▶ **Adopter** une logique préventive et responsabilisante pour les parents, en diversifiant l'offre d'accompagnement en protection de l'enfance, par le recours plus massif à la mesure judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF). Elle doit faire l'objet d'une action résolue de promotion de la part des pouvoirs publics. En effet, au cours de la crise, cette mesure a montré toute sa pertinence en résolvant les problèmes très concrets auxquels se heurtaient les familles (approvisionnement alimentaire, équipement numérique) grâce à l'outil budgétaire, dans un contexte de bouleversement total des budgets familiaux. Cette mesure permet en outre d'éviter certains placements.
- ▶ **Prévoir**, en lien avec les CAF et MSA, une incitation pour les communes de mettre à disposition des parents éloignés et sans moyens, des espaces pour qu'ils puissent simplement rencontrer leur enfant et exercer leur droit de visite ; dans la même logique, engager l'expérimentation de la mise à disposition d'hébergements temporaires pour permettre aux parents d'exercer leur droit de visite et d'hébergement et de mieux sécuriser le lien paternel.

5. Compléter la politique du handicap et de la perte d'autonomie en s'appuyant sur les familles

Alors que la création d'un 5^{ème} risque et d'une 5^{ème} branche est annoncée, ainsi que le lancement d'un plan en faveur du Grand âge, les familles doivent être présentes dans la concertation et les négociations aux côtés des acteurs administratifs et gestionnaires. Les familles sont en première ligne sur la question de la dépendance et du handicap. La crise a révélé que lorsque la famille est écartée, cela provoque une grande souffrance. **Le vieillissement rend le maintien du lien familial parfois vital** pour éviter une dégradation de la situation des personnes. En participant davantage à la vie des établissements, les familles peuvent apporter des compétences qui améliorent la vie quotidienne des résidents et le fonctionnement des établissements.

La contribution des familles est massive. Prise en charge financière fréquente et parfois obligatoire (dispositif juridique de l'obligation alimentaire), souci de l'organisation des aides autour de la personne âgée : tout ceci peut entraîner des tensions familiales et des difficultés psychologiques, matérielles ou de conciliation. Les règles de la solidarité familiale, tout en étant conservées, pourraient être appliquées de façon plus harmonisée selon les territoires et bornées dans le temps afin de protéger les familles de coûts exorbitants, notamment en cas de long séjour en EHPAD.

Les familles sont bien souvent des aidants. L'enquête du CIAAF, dont l'Unaf est membre, a montré la forte sollicitation des aidants familiaux pendant le confinement : 52% n'ont pas eu d'aide extérieure ou familiale pour accompagner la personne aidée (33% avant le confinement). Un répit est plébiscité pour « récupérer » après cette période.



Propositions

- ▶ **Limiter les restes à charge les plus élevés** aussi bien à domicile qu'en établissement, en bornant notamment leur durée.
- ▶ **Aménager** les règles de la solidarité familiale en cas de perte d'autonomie (obligation alimentaire, récupération sur succession) afin d'éviter une application disparate selon les territoires, et une sollicitation excessive des familles, lorsque la dépendance se prolonge, générant des restes à charge élevés.
- ▶ **Développer** les modes d'habitat partagé, ainsi que les structures de répit.
- ▶ **Permettre** un répit sans reste à charge pour les aidants grâce à un « chèque répit ».
- ▶ **Mieux soutenir** les aidants à travers un congé proche aidant élargi à des aidants de personnes ne rentrant pas forcément dans les GIR 1 et 2 (maladies chroniques, traitements médicaux lourds comme la chimiothérapie).
- ▶ **Associer** plus étroitement les familles à la vie sociale dans les EHPAD à travers un élargissement des missions des conseils de la vie sociale (CVS) aux questions ayant trait aux droits, réclamations, à la qualité et à la sécurité voire à l'éthique. Des liens pourraient être établis avec les représentants des usagers dans les hôpitaux, notamment pour améliorer la fluidité des parcours des résidents entre l'hôpital et l'EHPAD.

6. Agir sur l'ensemble de la chaîne du logement

Le logement est un déterminant majeur du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des Français à travers les loyers, les remboursements d'emprunts immobiliers, mais aussi les charges (chauffage, eau...). Cela a été fortement visible durant le confinement qui a révélé les inégalités dans les conditions d'habitation : taille, confort, ouverture sur l'extérieur... **Le souhait des familles d'accéder à un habitat mieux adapté est devenu encore plus prégnant et peut constituer un levier de reprise économique et de confiance sociale.**

L'accession à la propriété est une aspiration forte des familles. C'est aussi une nécessité pour ne pas bloquer la « chaîne » du logement et donc permettre que les familles évoluent, selon leurs besoins, leurs moyens et l'offre locale, **entre logement social, logement locatif privé et accession**. Dans de nombreux territoires, l'accession est la seule solution pour se loger en l'absence de locatif, privé ou social.

Ces dernières années, l'assouplissement des conditions d'octroi des crédits et la baisse des taux ont permis une amélioration de l'accession à la propriété y compris des familles modestes, malgré un contexte d'augmentation des prix immobiliers. Les autorités de régulation ont amené les banques à durcir très fortement les conditions d'octroi des crédits. La dérogation introduite n'est pas utilisée par les banques car elle est difficile à piloter. Le risque est non seulement une baisse massive de la production de crédits mais surtout une éviction de ménages modestes avec enfants qui débutent dans la vie et ne peuvent y accéder faute d'apport personnel.



Propositions

- ▶ **Construire** un plan de relance de l'accession sociale à la propriété qui articule la dimension financière et bancaire (recommandations du Haut conseil de la stabilité financière) et les outils de politiques publiques (PTZ étendu jusqu'en 2021, élargissement du Fonds de garantie de l'accession sociale à la propriété, réflexion sur le rétablissement d'une APL accession).
- ▶ **Lancer** un grand plan de rénovation énergétique de l'ensemble des logements.

7. Accompagner la transformation des modes de consommation

La crise a confirmé l'émergence de nouveaux modes de consommation davantage tournés vers les usages que vers la possession (économie de la fonctionnalité), en lien aussi avec l'affirmation de préoccupations environnementales. Les familles avec enfants sont souvent un moteur de ces transformations. Mais les familles sont aussi des cibles privilégiées d'un marketing très intensif visant aussi bien les enfants eux-mêmes (comme prescripteurs) que les parents, voire les grands-parents, renforcé par le recours au numérique et aux démarches téléphoniques, avec des conséquences économiques qui peuvent se révéler désastreuses. **D'où l'importance d'une défense des consommateurs.**

Durant cette période de confinement, **l'usage du numérique a fortement augmenté**. Il a tenu ses promesses en période exceptionnelle et les parents en ont mesuré les bénéfices apportés. Les enfants et les adolescents ont été de forts consommateurs d'écrans. Chez les 6-12 ans, cette consommation a atteint plus de 7h par jour en moyenne tous usages confondus (les principaux étant les usages éducatifs et usages récréatifs). Cette surconsommation a été l'occasion de réinventer les pratiques numériques dans la famille, de favoriser des consommations plus partagées et familiales et aussi de maintenir le lien social. Toutefois, un recours excessif aux écrans soulève des risques en termes de protection des données personnelles des familles, de gestion des cookies dont la problématique est encore trop méconnue du grand public, mais aussi de protection des mineurs à l'accès à des contenus inadaptés. Si le rôle central du numérique aura induit de nouveaux comportements, il aura aussi laissé apparaître ses limites, notamment pour les personnes ne maîtrisant pas ou trop peu les usages du numérique.

Enfin, les inégalités d'appropriation du numérique mettent en évidence l'enjeu de **l'inclusion numérique**, les inégalités ne recoupant pas forcément et complètement les inégalités socio-économiques.

Propositions

- **Reconstruire** un véritable soutien public cohérent aux associations de défense des consommateurs. Développer un programme national d'actions d'éducation à la consommation portées par les réseaux associatifs, programme qui inclut des aspects environnementaux.
- **Mettre en place** une campagne de sensibilisation (TV/radio/affichage) grand public aux usages des écrans des enfants et adolescents, dans la lignée de celle mise en place chaque année par le CSA. Cette campagne pourrait être portée par les pouvoirs publics et pourrait se décliner en tenant compte des différentes tranches d'âge des enfants et de différents thèmes (temps écrans, contenus, données personnelles...).
- **Porter** auprès de la CNIL et des pouvoirs publics plusieurs principes de gestion des cookies : possibilité de refuser le dépôt de cookies tout en poursuivant sa navigation ; présentation du consentement et des finalités explicite, uniforme et compréhensible ; à défaut d'un opt-in, s'assurer que la durée de conservation d'un cookie d'opt-out de refus devra être similaire à celle d'un cookie de consentement ;

prendre en compte le cas spécifique des mineurs et la question du consentement des parents (en particulier, définir quels usages numériques pourraient relever d'actes de la vie courante).

- ▶ En matière d'inclusion numérique, **garantir** à chaque citoyen un accompagnement humain complémentaire aux dispositifs numériques afin de permettre notamment l'accès à leurs droits par le maintien de guichet/accueil physique. La dématérialisation doit être l'option principale et non le seul moyen d'accès. Renforcer la formation en matière d'usage du numérique auprès des plus éloignés du numérique mais également auprès des accompagnants de ces publics.

L'ensemble de ces mesures contribuera à la reconstruction du pays et à redonner confiance aux familles, élément clé de la relance.



Union nationale des associations familiales
28, place Saint-Georges – 75009 Paris
www.unaf.fr